ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du 17 juillet 2025 à 18h15
du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Administration – Direction générale

   3.1 Projet de regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Shawinigan, de l'Office municipal d'habitation de Mékinac, de l'Office municipal d'habitation du Lac St-Pierre et de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot;

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 17 juillet 2025 à 18h15 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	M. Paul Labranche	Maire
	M. Denis Bordeleau	Conseiller municipal
	M. Jean-Paul Lerat	Conseiller municipal
	Mme Suzanne Tessier	Conseillère municipale
	M. Claude Thiffault	Conseiller municipal

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur le maire Paul Labranche.

Absences motivées :	M. Normand Cossette	Conseiller municipal
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal

Trois (3) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 18H15.

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée

2025-07-172 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Adoptée

2025-07-173 **Projet de regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Shawinigan, de l'Office municipal d'habitation de Mékinac, de l'Office municipal d'habitation du Lac St-Pierre et de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.1.2 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* le gouvernement peut, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de la Ville de Shawinigan, l'Office municipal d'habitation de Mékinac, l'Office municipal d'habitation du Lac Saint-Pierre et l'Office municipal d'habitation Anna-Milot ont présenté aux conseils municipaux de la Ville de Shawinigan, de la Ville de Saint-Tite, de la Municipalité de Sainte-Thècle, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Adelphe, de la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables, de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, de la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin, de la Municipalité du village de Grandes-Piles, de la Ville de Louiseville, de la Municipalité de Saint-Justin, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand, de la Municipalité de Yamachiche, de la Municipalité de Charrette, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Barnabé et de la Municipalité de Saint-Paulin leur intention commune de se regrouper;

ATTENDU QUE le nouvel office à être constitué par ce regroupement succédera à l'Office municipal d'habitation de la Ville de Shawinigan, à l'Office municipal d'habitation de Mékinac, à l'Office municipal d'habitation du Lac Saint-Pierre et à l'Office municipal d'habitation Anna-Milot, lesquels seront éteints;

ATTENDU QUE ce nouvel office deviendra l'agent de la Ville de Shawinigan, de la Ville de Saint-Tite, de la Municipalité de Sainte-Thècle, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Adelphe, de la Municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables, de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, de la Municipalité de la paroisse d'Hérouxville, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin, de la Municipalité du village de Grandes-Piles, de la Ville de Louiseville, de la Municipalité de Saint-Justin, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand, de la Municipalité de Yamachiche, de la Municipalité de Charrette, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Barnabé et de la Municipalité de Saint-Paulin;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité de la paroisse de Saint-Adelphe d'émettre une recommandation favorable à ce regroupement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Shawinigan, de l'Office municipal d'habitation de Mékinac, de l'Office municipal d'habitation du Lac Saint-Pierre et de l'Office municipal d'habitation Anna-Milot.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

AUCUNE QUESTION
DÉBUT ET FIN : 18H22

2025-07-174 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18H22**

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier, que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire	Julie Francoeur, Directrice générale

* *